

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

P.V. n° 132
Dossier n° 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU les articles L1612-1 à L1612-20 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 11 décembre 2023 – PV n° 131-2-1 relative au débat d'orientations budgétaires et rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au projet du budget primitif – exercice 2024 (y compris : subventions aux associations),

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

✓ d'approuver le projet de budget primitif du budget principal (présenté en annexe 1) pour 2024 par :

- un vote formalisé par chapitre pour la section de fonctionnement, à l'exception du chapitre 65 voté par article pour les comptes 6521 et 657 ;
- un vote formalisé par chapitre pour la section d'investissement ;

Le total du budget primitif pour l'exercice 2024 est arrêté à 198 776 604 € dont 154 585 216€ en fonctionnement et 44 191 388 € en investissement ;

✓ d'approuver les créations, les révisions et les reconductions, en investissement, des autorisations de programme et des opérations ayant des crédits de paiement 2024 et ultérieurs dont la liste figure en annexe 2 de ce mémoire dont :

- la révision du programme « FIN investissement divers 2023-2025 » pour 124 000 € ;
- la révision du programme « SMG investissement 2023-2025 » pour 160 000 € ;
- la révision du programme « Centre de Gurcy 2022-2024 » pour - 5 654,88 € ;
- la création du créer le programme « SDPI² Innovation 2024-2026 », pour 311 600 € ;

- la révision du programme « **Habillement investissement 2023-2025** » pour 200 000 € ;
 - la révision du programme « Mission NexSIS 2022-2024 » pour un montant de - 403 124,42 € ;
 - la révision des opérations « CIS de Donnemarie-Dontilly » pour 232 643,98 €, « CIS de Faremoutiers » pour - 230 000 € et la création de l'opération « CIS de Bourron-Marlotte » pour 1 623 000 € ;
 - la création du programme « Gestion et développement du patrimoine 2024-2026 » pour 8 073 000 € ;
 - la création du programme « SSSM investissement 2024-2026 » pour un montant de 876 000 €.
- ✓ de prendre acte que la structure de l'encours de la dette du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne ne nécessite pas la mise en œuvre des nouvelles règles de comptabilisation ou de provision pour des emprunts structurés ou complexes ;
- ✓ d'autoriser, pour l'exercice 2024, la procédure dite de neutralisation des amortissements pour un montant de 5 000 000 € ;
- ✓ de donner délégation à Mme la Présidente afin d'intervenir en lieu et place pour négocier les emprunts à contracter pour un montant maximum 15 531 148 € suivant les modalités de délégation définies par délibération n°117-8 du Conseil d'administration du 16 juillet 2021 et pour signer les contrats de prêt ;
- ✓ d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes, pour l'année 2024, selon les montants suivants inscrits à l'article 657 au chapitre 65 :
- Comité des Œuvres Sociales : 886 842 €
 - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne : 100 000 €
 - Œuvre des Pupilles Orphelins et fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France : 4 839 €
 - Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne : 23 400 €
 - Amicale Sportive et Culturelle de l'État-major : 12 406 €
 - Amicale du centre de formation de Gurcy-le-Châtel : 2 300 €
 - Association « 2^{ème} édition de la rencontre nationale des sapeurs-pompiers spécialistes en risques animaliers : 7 700 €
- ✓ d'autoriser Mme la Présidente à signer les avenants respectifs aux conventions avec les associations à qui le Service départemental d'incendie et de secours accorde des subventions.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU